



Delai du solde de tout compte

Par **kany17**, le **27/12/2014** à **11:10**

Bonjour

J ai ete licencier pour inaptitude le 5 decembre dernier hors a ce jour je n ai pas recut le solde de tout compte ni les papiers me permettant de finalise mon inscription a pole emploi et donc d entamme la carrence avant d etre indemnise ,j ai telephone a plusieurs reprise pour obtenir ces papiers car la maison mere se trouve dans le nord et moi je me trouve dans la vienne et depuis trois semaines le service paye me ballade en me disant que sa allait etre fait hors lors de mon dernier appel il ma ete repondu que cela allait etre fait debut janvier parce que les payes n'avait pas ete calcules que puis je faire ? Nous sommes le 27 decembre

Je vous remercie a l'avance

Par **P.M.**, le **27/12/2014** à **11:16**

Bonjour,

Vous pouvez déjà vous inscrire à Pôle Emploi éventuellement par leur site internet puisque vous avez reçu la lettre de licenciement...

Il est admis que le solde de tout compte ainsi que l'attestation destinée à Pôle Emploi soient délivrés au plus tard à la date habituelle de la paie comme cela vous avait été indiqué dans [ce sujet](#)...

Si cela n'était pas le cas, je vous conseillerais de préférer à la communication téléphonique une lettre recommandée avec AR de mise en demeure ou à la rigueur un mail...